

AMAP les Choucas Gourmands
3 bis, chemin des bruyères

88290 THIEFOSSE



Thiéfosse, le 29 octobre 2018

à Monsieur le Préfet

PRÉFECTURE DES VOSGES

Place Foch

88026 ÉPINAL Cedex

Tél : 07 89 71 36 96

leschoucasgourmands@gmail.com

Objet : projet agricole P. Alexandre_Yann Pierrel / refus CU

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de solliciter votre concours pour faciliter le déblocage de l'instruction d'un dossier d'installation agricole sérieusement compromis pour des raisons administratives (refus de certificat d'urbanisme).

Nous sommes l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne « L'AMAP- Les Choucas Gourmands » en place depuis 2009, à laquelle sont adossés 7 producteurs dont un maraîcher, Yann Pierrel de Thiefosse pour quasiment 100% de ses revenus, et des producteurs de fromages de vaches, brebis, chèvres, de viande, de pain, de vin. Notre association, elle compte 93 adhérents en 2018 est affiliée à LORAMAP (les AMAP de Lorraine) et au MIRAMAP (Mouvement Interrégional des AMAP).

Depuis 2017, notre maraîcher envisage de s'associer en GAEC afin de mieux s'assurer un avenir compatible avec une vie familiale, avec un ancien stagiaire Paul Alexandre - Jeune Agriculteur en primo installation, lui-même père de famille. Pour ce faire, ils ont bâti un projet qui s'est professionnalisé au fil des réflexions. Tout en renforçant l'activité maraîchage, ils envisagent une diversification d'activité en créant un petit élevage de poules pondeuses bio (3000 poules, seuil de rentabilité pour un emploi équivalent temps plein). Les fientes seront recyclées pour partie en amendement maraîcher et l'autre partie sera transformée en substrat pour développer la culture de champignons. Ce procédé local en circuit court et intégré est essentiel en agriculture bio, puisqu'à ce jour tous les substrats de culture bio proviennent de l'étranger. Situé à flanc de coteau, le projet d'extension envisagé s'inscrit dans la continuité de l'activité maraîchage, avec unicité de site.

Pour toutes ces raisons, notre AMAP soutient ce projet local qui doit aboutir à une installation nouvelle, bienvenue pour les vallées vosgiennes et créatrice d'emplois dans un environnement économique difficile notamment pour l'agriculture en zone de moyenne montagne.

Aussi nous vous demandons d'examiner avec bienveillance le recours gracieux que Paul Alexandre et Yann PIERREL ont envoyé le 19 octobre 2018 par LR/AR suite au refus du Certificat d'Urbanisme qui réduit à néant leurs projets. L'investissement de ces deux jeunes mérite encouragement et soutien.

Nous comptons sur votre compréhension et votre intervention : ce qui est un dossier pour l'administration et pour les instructeurs doit être reconsidéré comme un projet porteur d'avenir et par conséquent facilité et accompagné comme tel.

Dans cet espoir et en vous remerciant pour l'attention portée à ce dossier, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

La Présidente,

Monique Climent